

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES BAUGES

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 074-200054138-20260608-DEL2026_015A-DE

S²LOW

Délibération 2026-015

Objet : Convention de Conseil à membres de la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie
Unités pastorales La Motte et La Servaz – « Couloir de contention mobile »

Le 08 juin 2026, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP des Bauges, se sont réunis les membres du Syndicat en Mairie de Faverges-Seythenex, dont les noms suivent :

Etaient présents : Quentin DUNAND (Titulaire Mairie Faverges-Seythenex), Christian ROSETI (propriétaire privé), Jonathan UTILLE (Titulaire Section du Couchant), Nathalie SURY (Suppléante Mairie Faverges-Seythenex), Mickael UTILLE (Suppléant section du Couchant), Tomy DESAIRE (Suppléant Commune de Giez), Maurice FALCY arrivé à 19h30 (Propriétaire privé)

Avaient donné Pouvoirs : Hervé LECURIEUX BELFOND (Titulaire Commune de Giez) a donné pouvoir à Tomy DESAIRE

Etaient absents : Jean de CHEVRON-VILLETTE (Propriétaire privé)

Etaient aussi présents : Jean-Pierre PORTIER (Président sortant), Yves CREPEL (Maire de Faverges-Seythenex), Rémy VERICEL (Directeur de la SEA), Martine MERCIER (Technicienne Mairie de Faverges-Seythenex) Suzanne ZINS (comptable)

Monsieur le Président présente le projet relatif à l'acquisition d'un couloir de contention mobile pour les alpages de La Servaz et de La Motte.

Il est exposé au Syndicat que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle l'AFP adhère.

Il est proposé au Syndicat de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

997,50 € pour un montant estimé de 20 532,83 € HT de travaux

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès des financeurs.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Syndicat :

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux prévus sur l'unité pastorale de La Servaz La Motte.
- Approuve le montant de la contribution proposée à 997,50 euros net de Taxes pour ce programme de travaux.
- Demande à Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président ou en cas d'impossibilité à Monsieur Le Vice-Président, pour signer cette convention et veiller à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme

Le Président de l'A.F.P.



**Association Foncière Pastorale
des BAUGES**